

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 14 juin 2023 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni à l'usine de Louveciennes – 29 route de Versailles 78430 Louveciennes.

OBJET : 2023/16 – COMPTE DE GESTION 2022

Sont présents :

Chavenay : Priscille SOURIAU (suppléante de Stéphane GOMPERTZ)

Thiverval-Grignon : Catherine LANEN

CA SBGS : Isabelle DE TONQUEDEC

EPT GPSO : Valentine BOUVET, Pierre CHEVALIER

EPT POLD : Eric BERDOATI, Olivier BERTHET, Gilles VERGNORY (suppléant de Catherine BLOCH)

CA SQY : Catherine BASTONI, Eva ROUSSEL, Françoise BEAULIEU, Henri-Pierre LERSTEAU, Myriam DEBUCQUOIS

CA VGP : Denis PETITMENGIN, Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Emilien NIVET, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Christophe MOLINSKI, Richard DELEPIERRE, Isidro DANTAS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

Absents ou excusés : Béatrice BODIN, Olivier AFONSO, Frédéric PELEGRIN, Moussa FOUZI, Hélène DENIAU, Igor GAZEYEFF, Roger ADELAIDE, Muriel COSTERMANS

Ont donné pouvoir : Bernard MEYER à Henri-Pierre LERSTEAU

Date de la convocation : 07 juin 2023

Secrétaire de séance : Catherine BASTONI

Date d'affichage électronique : 21 juin 2023

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 25 Votants : 26

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la date de transmission, ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20230614-DEL202316-DE
Date de transmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Délibération 2023/16

OBJET : Compte de Gestion - exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour décharger le Trésorier en charge du budget d'AQUAVESC, il est nécessaire que le Comité se prononce sur le Compte de Gestion 2022,

Considérant qu'à cet effet, lui sont présentés les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 d'AQUAVESC établi par le Trésorier.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 14 juin 2023**

Le Président

Erik LINQUIER

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20230614-DEL202316-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023